



**Solidarité sans frontières**

**Neuengasse 8**

**CH-3011 Berne**

Tél. 031 311 07 70

Fax 031 311 07 75

E-mail: sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

Solidarité sans frontières s'engage dans le:

**Comité «NON à l'initiative anti-asile»**

Case postale 7876, CH-3001 Berne, téléphone 031 329 69 69

### Talon de commande

Veuillez me faire parvenir:

.....ex. dépliants

.....ex. cartes postales de la campagne  
illustrées par Nico (en allemand)

Je m'intéresse au comité «Non à l'initiative anti-asile».  
Merci de m'envoyer des informations.

Vous trouverez sur notre site [www.sosf.ch](http://www.sosf.ch) d'autres  
articles pour du matériel de campagne, provenant aussi  
d'organisations amies.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA, localité: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

### Voici ce que l'UDC nous a préparé:

La Suisse est un pays humaniste, et tout pays humaniste a besoin d'un droit d'asile qui le soit également. Seulement voilà, la Suisse souffre d'«asilomanie». Il lui faut donc une législation humaniste sur l'asile qui dispense notre pays d'accueillir encore plus de réfugiés. Cela n'est possible que si la lettre de la loi exclut tout nouveau réfugié. Et pour qu'il n'y ait plus de réfugiés, il faut que ceux qui se présentent ne puissent plus déposer de requêtes. Voilà pourquoi il faut interdire par principe l'accès à une procédure d'asile à tous les réfugiés qui entrent en Suisse, que ce soit par voie terrestre, après avoir traversé un État tiers limitrophe, ou par avion, de plus loin. C'est exactement cela que propose l'initiative de l'UDC.

Or comme, dans le domaine de la politique d'asile, le Conseil fédéral suit depuis des années ce que l'UDC réclame, il a déjà intégré des points importants de cette initiative dans la révision en cours de la loi sur l'asile – en particulier un durcissement de la réglementation des États tiers, qui entraîne déjà maintenant l'«exportation» des personnes cherchant asile et leur renvoi traumatisant d'un État à un autre.

Ce que demande l'UDC aujourd'hui avec ses gros sabots, c'est ce que le Conseil fédéral projette d'introduire discrètement demain. Seul un Non à l'initiative populaire «Contre les abus dans le droit d'asile» peut forcer le législateur à imprimer une direction plus humaine et plus ouverte à la loi sur l'asile. Un droit d'asile humanitaire doit au moins garantir que les requêtes des réfugiés soient reçues et traitées équitablement.

**L'initiative «Contre les abus dans le droit d'asile» est en réalité une initiative pour une application xénophobe du droit d'asile.**

**Notre programme est dans notre nom:**

**Solidarité sans frontières**

**Neuengasse 8, 3011 Berne**

**Tél. 031 311 07 70 • Fax 031 311 07 75**

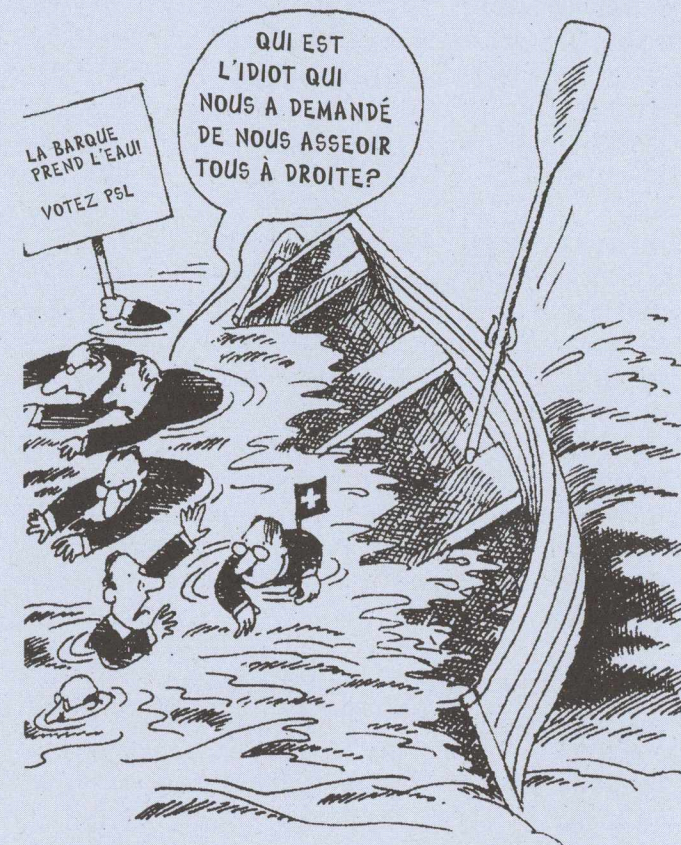
**E-mail: sekretariat@sosf.ch • www.sosf.ch**

**CP 30-13574-6**

**Défendons le droit à l'asile!**

# NON à l'initiative de l'UDC contre l'asile

**Non à la révision de la loi sur l'assurance-chômage**



Dessin de Nico, Copyright Tagesanzeiger

L'UDC ayant remis sur le feu son initiative de 1996 contre l'immigration clandestine, naguère repoussée par le peuple, nous ressortons du tiroir les cartes postales utilisées lors de notre campagne de 1996.

**Solidarité sans frontières • www.sosf.ch**



Le 24 novembre 2002

## Non à l'initiative de l'UDC contre les réfugiés

En décembre 1996, le peuple a refusé l'initiative de l'UDC «Contre l'immigration clandestine». Il s'agit maintenant d'en repousser une nouvelle mouture: avec son initiative «Contre les abus dans le droit d'asile», l'UDC vise la suppression effective du droit d'asile.

### 1 – Pas de réfugiés par voie terrestre

L'UDC veut exclure de la procédure d'asile, au moyen d'une décision de «non-entrée en matière», les requérants qui arrivent en Suisse après avoir transité par un État tiers. Pourtant il suffit de regarder une carte pour s'apercevoir qu'on ne peut entrer en Suisse par voie de terre qu'en traversant un pays tiers. Dans les faits, seuls les réfugiés qui arrivent par avion, sans faire d'escale intermédiaire, auraient une chance de pouvoir entamer une procédure d'asile.

### 2 – Pas de réfugiés par voie aérienne

Mais l'UDC ne veut pas non plus des réfugiés venus par avion. Les compagnies aériennes qui transportent des passagers ne remplissant pas parfaitement les conditions d'entrée en Suisse devraient donc être, selon l'initiative, lourdement sanctionnées. Fuir son pays n'est pourtant pas s'embarquer pour un voyage d'agrément: les personnes contraintes à fuir l'oppression ou les persécutions politiques ne peuvent guère demander au préalable un passeport à la police. Avec son initiative, l'UDC entend transformer les collaborateurs des compagnies aériennes en auxiliaires de police tenus d'empêcher les réfugiés, dans leur pays d'origine déjà, de monter dans un avion.

### 3 – Expulser les réfugiés ou les affamer

L'UDC sait bien qu'il est impossible de renvoyer tous les réfugiés immédiatement et, surtout, que les pays voisins n'accepteront pas si facilement de prendre en charge les réfugiés provenant de notre pays. Sa stratégie est donc de réduire les requérants à la misère.

Le parti de Blocher, le milliardaire de la chimie, veut punir ceux qui ne pourront pas être renvoyés avec un statut précaire qui les empêchera de vivre normalement dans notre pays. Il veut réduire les prestations d'assistance, déjà bien minces, en n'accordant plus aux réfugiés déboutés qu'une nourriture et un logement de survie. Simultanément, ceux-ci se verront interdire toute activité lucrative. Si l'initiative est acceptée, une aide médicale ne leur sera plus accordée que dans des cas d'urgence. Voulons-nous vraiment inscrire de tels principes dans la Constitution fédérale?

## La loi va dans le sens de l'initiative de l'UDC

Le Conseil fédéral critique l'initiative de l'UDC, notamment parce qu'elle est inefficace. Pourtant son projet de révision partielle de la loi sur l'asile prévoit un durcissement de la réglementation actuelle des États tiers. Jusqu'à présent, les requérants d'asile ne pouvaient être expulsés immédiatement s'ils avaient transité par un pays tiers pendant moins de 20 jours. Cela devrait changer: à l'avenir, les autorités chargées de l'asile auraient le droit d'expulser pratiquement tous les requérants sans devoir vérifier les motifs de leur fuite. Les réfugiés pourraient être tout de suite mis en détention, à l'issue d'une décision de non-entrée en matière. Le projet de la loi sur les étrangers présente encore d'autres mesures coercitives. Prenant docilement les devants, le Conseil fédéral a ainsi rempli une grande part des exigences émises par l'UDC.

## La solidarité comme solution

Il s'agit de prendre au sérieux les obligations humanitaires de la Suisse et de respecter les droits fondamentaux des réfugiés.

## Défendons le droit à l'asile!

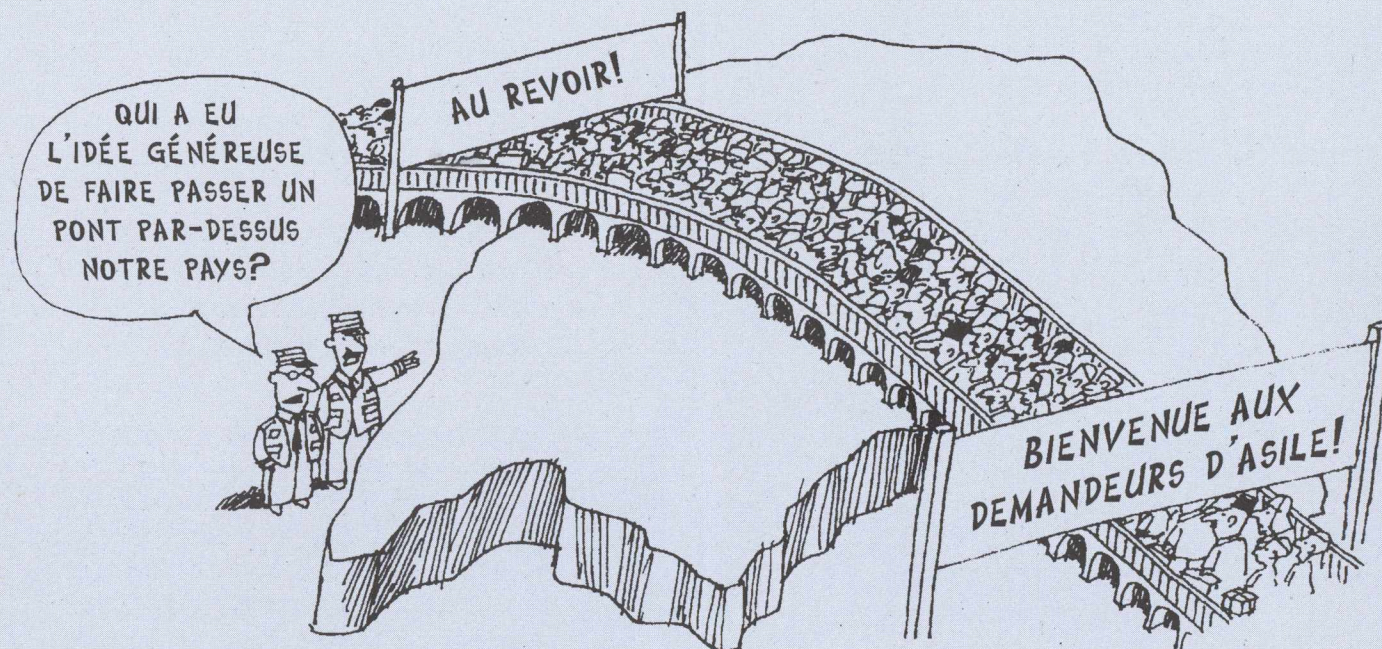
## Oui aux droits fondamentaux:

### 2 x Non le 24 novembre

Les partis bourgeois ne se servent pas seulement du discours sur l'«abus du droit» lorsqu'ils visent la suppression du droit fondamental à l'asile. Depuis des années, ils utilisent les mêmes arguments pour essayer de restreindre les droits des personnes sans activité lucrative ou au bénéfice d'une aide sociale et de réduire leurs prestations. La révision de la loi sur l'assurance-chômage introduit l'obligation d'accepter un travail à bas salaire.

Le 24 novembre, votons:

**NON** à l'initiative de l'UDC  
Non à la révision de la loi sur l'assurance-chômage



Dessin de Nico, Copyright Tagesanzeiger